

## REPUBLIQUE DU BURUNDI



*B. Minani*  
 - Burundi  
 - crisis oct '93  
 - regarding in Ballingichay  
 - Minani

## PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT LEGAL EN EXIL

Suite à la mutinerie de certains bataillons de l'Armée burundaise dans la nuit du 20 au 21 octobre 1993 qui a paralysé la bonne marche des institutions de la République,

Soucieux de sauvegarder la légitimité du pouvoir issu des élections démocratiques des 1er et 29 juin 1993,

Mandaté par le Gouvernement légal avant la rupture de tout contact avec lui,

Après concertation avec les Représentants du Burundi à l'Etranger,

Moi, JEAN MINANI, Ministre de la Santé Publique du Gouvernement légal du Burundi,

Prends la décision de transférer provisoirement le Gouvernement du Burundi à Kigali en République Rwandaise,

D'où je lance un appel solennel au Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, pour nous aider à rétablir les institutions démocratiques de notre pays.

Ce même appel s'adresse aux amis du Burundi.

Je demande à nos ambassadeurs d'assurer les liaisons permanentes entre le Gouvernement légal, les pays et organismes de leurs accréditations.

Je demande à tous les démocrates Burundais et ceux du monde entier de continuer à soutenir le Gouvernement légal momentanément en exil pour mettre fin aux actes criminels des putschistes, déjà unanimement condamnés par la Communauté Internationale.

Fait à Kigali, le 22 octobre 1993

JEAN MINANI

REPRESENTANT DU GOUVERNEMENT LEGAL

B. no. 1.

- Burundi
- avis de l'Etat
- réponse à l'ambassadeur
- Minani

**REPUBLIQUE DU BURUNDI**  
**CABINET DU PREMIER MINISTRE**

**A QUI DE DROIT**

Le Gouvernement de la République du Burundi issu des élections des 1er et 29 juin 1993 réuni en une session extraordinaire le 25 octobre 1993 en exil a décidé de mandater le docteur MINANI Jean, Ministre de la Santé Publique, comme son représentant itinérant et plénipotentiaire auprès des Gouvernements et Organismes Internationaux amis.

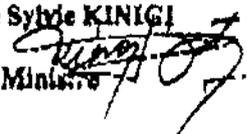
Il est particulièrement chargé d'assurer le contact entre le gouvernement en exil et la Communauté Internationale en vue de la tenir régulièrement au courant de l'évolution de la situation que connaît le Burundi depuis la nuit du 20 au 21 octobre 1993. Il est mandaté de toute l'autorité nécessaire pour exprimer les souhaits et requêtes du Gouvernement burundais en exil.

Fait le 25 octobre 1993

Au nom du Gouvernement du Burundi en exil

Madame Sylve KINIGI

Premier Ministre



## REPUBLIQUE DU BURUNDI

Kigali, le 23 octobre 1993



*B. 10. 2.*  
 - Burundi  
 - crise, oct '93  
 - regrouping in ballingobap  
 - Minani

## DECLARATION N°5

Le monde entier assiste depuis 1965, 1969 et particulièrement en 1972, 1988 et 1991 au génocide de tout un peuple, les bras croisés.

Pendant toutes ces années sombres de l'Histoire du Burundi, des centaines de milliers de personnes à très grande majorité Hutu ont été massacrées, laissant plusieurs centaines de milliers d'orphelins.

Depuis la nuit du 20 au 21 octobre 1993, usant d'un coup de force sauvage, les mêmes forces armées usent de leurs armes meurtrières, égorgent et tuent des femmes, des hommes et des enfants sans avoir peur du monde qui les observe.

A l'heure où je lance ce communiqué, ces militaires burundais, malgré la réprobation internationale unanime de leur pulsion et de leurs ignobles actions, entrent dans les écoles, dans les hôpitaux et dans toutes les habitations, embarquent dans leurs camions toutes les familles tutsi qu'ils mettent à l'abri d'abord, puis reviennent et tirent sur tout ce qui bouge: des femmes, des hommes et des enfants. En témoignent les déclarations des plus de Cent mille (100.000,-) personnes qui sont parvenues à échapper à ce carnage et qui ont pu atteindre les frontières rwandaises.

Pendant combien de temps, le monde, la communauté internationale, va-t-il encore attendre pour arrêter ce génocide?

Je lance encore une fois un appel vibrant aux amis, à toute la communauté internationale, à tous les défenseurs des droits de l'Homme, afin de tout faire pour arrêter immédiatement ce génocide et enfin juger ces criminels.

Le Représentant du Gouvernement  
 Légal du Burundi

Dr. MINANI Jean

## REPUBLIQUE DU BURUNDI

Kigali, le 23 octobre 1993



B. s. s.

- Burundi
- crise oct '93
- réfugiés in ballingschap
- financière bystand
- België
- Minani

Monsieur le Secrétaire d'Etat à la  
Coopération  
Royaume de Belgique  
à BRUXELLES

Concerne: Demande d'assistance financière

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Comme vous le savez, suite au coup de force des militaires putschistes au Burundi qui a abouti à l'arrestation, voire même l'exécution de membres du Gouvernement, un Gouvernement légal en exil vient d'être proclamé à Kigali en République Rwandaise.

Malheureusement, dans les conditions actuelles, il ne dispose d'aucun moyen matériel et financier pour faire face aux besoins élémentaires immédiats. Pour notre fonctionnement local, ceux-ci sont estimés à TROIS MILLIONS (3.000.000,-) de FB pour deux mois. Il reste cependant des besoins pour le fonctionnement de nos services extérieurs (ambassades) pour lesquels nous vous donnerons l'estimation dans un très proche avenir.

C'est pourquoi nous nous adressons au Gouvernement belge pour qu'il nous vienne en aide le plus rapidement possible.

Nous savons que le Gouvernement belge a toujours soutenu la démocratie et la liberté des peuples et comptons donc sur son habituelle compréhension et sa prompte intervention.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, les assurances de ma très haute considération.

Le Représentant du Gouvernement  
Légal du Burundi

Dr. MINANI Jean